

M. Irvine déclare que les partis politiques seront peut-être appelés, par la force des choses, à se dépasser. Je conclurai par cette réflexion, monsieur l'Orateur, parce qu'elle est éminemment appropriée. J'espère que mes collègues répondront effectivement à cet appel. Je souhaite par ailleurs que ce sujet soit renvoyé au comité qui pourrait en discuter et entendre les témoignages d'experts. En définitive, monsieur l'Orateur, il me semble que la motion est dans l'intérêt national.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Ayant constaté, monsieur l'Orateur, que d'autres députés souhaitent participer à ce débat, je tiens à leur faire savoir dès le début de mes observations que je serai bref.

Si je tiens à être bref, mais aussi à dire ce que je pense, c'est que mon chef, le député d'Oshawa (M. Broadbent), appuie très fortement le principe dont le député d'Ottawa-Carleton (M. Pepin) a saisi la Chambre cet après-midi, et qu'il fera connaître ses vues sur la question le moment venu.

En fait, mon honorable ami le député d'Ottawa-Carleton s'en souvient, mon chef a comparu devant la Commission Pepin-Robarts et exposé cette idée, à savoir que la Chambre devrait comprendre des députés élus à la pluralité des voix et d'autres, selon la représentation proportionnelle. Je le répète, comme mon chef va traiter le sujet une autre fois, je n'ai rien à ajouter, si ce n'est assurer l'auteur de la motion que son idée n'est pas aussi folle que ceux qui s'y opposent peuvent l'avoir laissé entendre.

Au Canada, bien franchement, nous avons du mal à réaliser un équilibre entre les régions et les divers groupes. Nous avons bien du mal à assurer une représentation proportionnelle entre les provinces car nous avons deux, trois ou quatre grandes provinces qui continuent de croître et six ou sept autres provinces plus petites. Comme l'a fait remarquer le député, chaque fois les élections générales produisent un résultat où le parti qui recueille le plus grand nombre de sièges obtient à la Chambre un nombre de sièges dont la proportion est bien supérieure au pourcentage des voix obtenues. Il s'ensuit que même si le deuxième parti remporte un pourcentage de voix assez rapproché du premier, le nombre des sièges qu'il obtiendra pourra être bien plus faible, et cette tendance s'aggravera pour le troisième et le quatrième partis. En fait, en guise de précision je dirai que si nous avions à la Chambre le nombre de sièges que justifie le pourcentage des voix que nous avons recueillies lors des dernières élections nous serions deux fois plus nombreux que nous ne le sommes en ce moment. J'espère que cette observation ne persuadera pas certains députés de s'opposer à la motion. Nous sommes certes bien d'accord pour admettre qu'une Chambre composée uniquement selon le principe de la majorité simple ou encore selon le principe de la représentation proportionnelle ne pourraient fonctionner au Canada. Il nous faut adopter une formule mixte.

De nombreux pays, particulièrement en Europe de l'Ouest, ont un système mixte. A certains moments, l'expérience a été tentée au niveau provincial au Manitoba et en Alberta. J'appuie sans réserve ce que le parrain de cette mesure a dit, soit que nous devrions l'étudier avec sérieux et attention.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, je vais maintenant me rasseoir pour permettre à d'autres députés de prendre la parole. Je voulais tout simplement rappeler à mon ami que cette idée avait été proposée à la commission Pepin-Robarts

Représentation parlementaire

par d'autres, notamment le député d'Oshawa. Ce dernier l'avait aussi proposée à la Chambre dans le cadre du débat sur le Sénat lors de la dernière session. En fait, c'est lui qui a proposé, au lieu de remplacer le Sénat par une Chambre de la fédération, comme l'idée en a été lancée par l'ancien gouvernement, qu'on l'abolisse et qu'on fasse siéger dans cette Chambre un certain nombre de personnes choisies selon une répartition régionale. En tout cas, le chef de mon parti fera valoir son opinion plus tard. Entre-temps, j'exprime l'appui du NPD au principe de cette résolution et j'espère que le député obtiendra le même appui de son propre parti.

M. Alex Jupp (Mississauga-Nord): Monsieur l'Orateur, je tiens à mentionner dès le début de mon intervention que le parrain de la motion, le député d'Ottawa-Carleton (M. Pepin) a eu l'amabilité de me faire parvenir une monographie sur l'ouvrage du professeur Irvine intitulé *Does Canada Need a New Electoral System?*. J'ai pris soin de la parcourir et d'étudier les arguments du professeur Irvine. Comme le député le sait sans doute, l'auteur présente également certains des arguments qui ont été traditionnellement invoqués contre sa proposition, et je compte aborder ces arguments au cours de la période qui m'est allouée aujourd'hui.

J'estime par ailleurs que les motions et les projets de loi dont la Chambre est saisie tendent rarement à l'amélioration du Parlement comme institution. A mon sens, c'est une honte, car je suis persuadé que le parlementarisme canadien devrait être amélioré considérablement sur les plans de la représentativité et de l'efficacité. Je ne suis pas convaincu que la motion à l'étude tende à combler ces lacunes de notre Parlement et je vais préciser un peu ma pensée dans la suite de cet exposé.

En outre, j'ai toujours été renversé par le degré de sectarisme politique dont les députés font montre à la Chambre, quelle que soit la question à l'étude, et j'ai l'impression que si elle était adoptée, cette motion contribuerait à exacerber ce sectarisme qui caractérise parfois nos débats. Bien des députés, je pense, s'attachent davantage à marquer des points sur le plan politique qu'à examiner sérieusement les questions à l'étude.

Quand nous parlons du Parlement, nous devons, comme l'a souligné le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), que cela nous plaise ou pas, inclure le Sénat qui fait partie intégrante du régime parlementaire de notre pays.

● (1730)

Bien que la motion vise seulement la Chambre des communes, je veux dire quelques mots sur le rôle de l'autre chambre dans le processus parlementaire. Je trouve étrange que personne ne semble satisfait de la situation de l'autre chambre. Quand on consulte des documents historiques, on ne manque pas de remarquer que personne n'a jamais été satisfait de la situation, sauf peut-être les sénateurs eux-mêmes. Au cours des onze années de pouvoir du gouvernement précédent, l'ancien premier ministre, maintenant chef de l'opposition (M. Trudeau), a passé énormément de temps à discuter des réformes possibles du Sénat. Malgré toutes les discussions, tous les rapports et toutes les propositions, la situation était la même à la fin de son mandat qu'en 1968, quand il est devenu premier ministre.